

## Zone d'entrée et sas d'hygiène

Un point essentiel dans le concept d'hygiène d'une exploitation est le trafic des personnes. En fonction de la grandeur du cheptel et du statut SSP, différentes exigences sont posées au local d'hygiène, resp. au sas d'entrée.

Le but d'un sas d'entrée est de minimiser l'introduction de germes pathogènes par des personnes et des animaux. La responsabilité incombe au propriétaire, au responsable de l'exploitation et au personnel de la porcherie.

### Exigences posées aux exploitations avec le statut SSP A

Dans les exploitations avec le statut SSP A, une zone d'entrée définie doit être aménagée.

La séparation entre la zone extérieure et les étables doit être bien visible. L'accès aux porcheries ne peut être autorisé qu'avec l'accord du détenteur d'animaux.

Un panneau d'indication avec l'inscription „Élevage de porcs – entrée interdite aux personnes non autorisées“ doit être fixé de manière bien visible à l'entrée de chaque bâtiment.

L'exploitation doit mettre à la disposition des visiteurs des vêtements (salopettes ou manteaux longs), des bottes propres ainsi que des couvre-chefs.

Chaque visiteur doit s'inscrire dans le journal des visites et mentionner par écrit le lieu et la date de la dernière visite d'une porcherie, pour assurer la traçabilité lors d'une éventuelle introduction de germes.

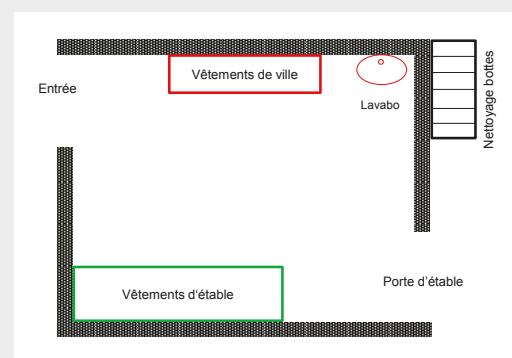
Un dispositif de nettoyage des mains et de lavage des bottes doit être disponible.



Illustr. 1: Idéal - des bottes disponibles en plusieurs grandeurs



Exemple d'une zone d'entrée propre et clairement définie où le visiteur peut changer les vêtements.



## Exigences posées aux exploitations avec le statut SSP A-R

Pour les exploitations avec le statut SSP A-R, un sas optimal pour les visiteurs est obligatoire. Entre la zone extérieure et la zone de détention d'animaux, un local doit être équipé d'une infrastructure permettant de changer des chaussures et des vêtements, ainsi qu'un lavabo pour un lavage et une désinfection rigoureux des mains.

Si l'exploitation se compose de plusieurs étables, un bac ou un tapis de désinfection doit être mis en place à l'entrée de chaque bâtiment.

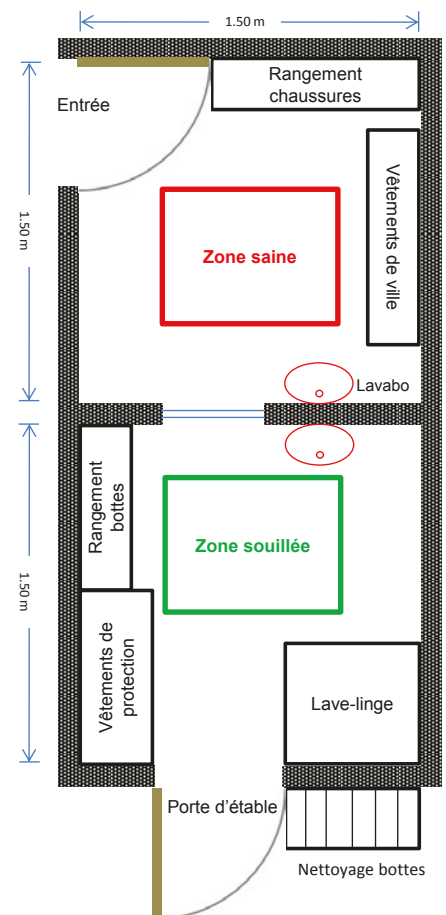
Un sas optimal comporte une séparation nette entre la zone saine et la zone souillée. On ne doit pas entrer dans la partie saine avec des vêtements ou chaussures de ville.

L'illustration montre une délimitation correcte entre les deux zones. Les vêtements de ville sont déposés dans la première partie du sas et ne sont pas rangés au même endroit que les vêtements d'étable propres.

Le lavabo doit être équipé d'un distributeur de savon, de serviettes en papier à usage unique ainsi que d'un désinfectant pour mains.

### Les points suivants sont indispensables:

- ✓ Lavabo avec eau courante et une installation adéquate pour se laver les mains
- ✓ Distributeur de savon et de papier
- ✓ Vestiaire pour les vêtements de ville
- ✓ Armoire avec des bottes, manteaux / salopettes et couvre-chefs propres
- ✓ Journal des visites
- ✓ Dispositif pour le nettoyage des bottes



Séparation stricte entre les zones propres et souillées. Il y a suffisamment de possibilités de rangement pour les vêtements d'étable. Les bottes et le lavabo se trouvent dans le local attenant.



Les serviettes en papier sont idéales pour sécher les mains. Vu que les germes peuvent aussi être transmis par des mains lavées, il est conseillé de les désinfecter avant d'entrer dans la porcherie.



Des panneaux d'avertissement peuvent être utiles pour éviter que des personnes non autorisées entrent dans la porcherie.

Pour le nettoyage du sas, les sols et les parois doivent être facilement lavables. En outre, un WC devrait se trouver du côté de la porcherie. Un sas propre fait prendre conscience au visiteur de l'importance de l'hygiène de l'exploitation.

**S'il n'y a aucune possibilité d'intégrer le sas dans le bâtiment, il peut également être placé devant la porcherie. La construction d'une annexe, un container ou une roulotte de chantier pourraient être une solution. Ensuite, l'accès à la porcherie doit être réalisé par des aménagements appropriés.**